



Copie de résolution

À la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 7 novembre 2022, à 20 h, au Centre Municipal Léon-Gaudreault.

ÉTAIENT PRESENT(E)S mesdames les conseillères, Agathe Lévesque, Jennie Fortier et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon, Jean-François Paradis, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

SONT ABSENT(E)S mesdames la conseillère Lynn Robitaille et la directrice générale et greffière-trésorière Julie Dubé.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Perreault.

RESOLUTION 2022-11-299

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023 que celles-ci se tiendront le lundi et débuteront à 20 h :

16 janvier	1er mai	11 septembre
6 février	5 juin	2 octobre
6 mars	4 juillet	6 novembre
3 avril	7 août	4 décembre

Copie certifiée conforme à l'original
Sainte-Flavie (Québec)
Le 12 janvier 2023

Julie Perreault

Julie Perreault
Directrice générale adjointe